



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le **- 3 FEV. 2017**

Référence : CP/A16023412-D17000716
Vos réf. : votre courrier du 14 octobre 2016

Madame la Sénatrice,

Vous avez bien voulu me faire part des préoccupations des représentants d'associations d'usagers sur l'état du réseau fluvial et sur les conséquences des crues du printemps, notamment sur le réseau à petit gabarit à vocation touristique. Vous évoquez la nécessité de renforcer les investissements sur ce réseau par rapport au réseau à grand gabarit dédié aux activités de transport de marchandises et à forte valeur ajoutée économique.

Le développement du transport fluvial constitue un des vecteurs de la transition énergétique que le Gouvernement place au cœur de son action. Le développement du transport fluvial, en tant que mode alternatif et complémentaire du mode routier, est ainsi une priorité de la politique nationale des transports.

Le transport fluvial tire sa compétitivité de son caractère massifié, particulièrement adapté à certaines cargaisons (pondéreux) et aux conteneurs, mais également au transport de matières dangereuses ou à des convois exceptionnels. Il présente de nombreux avantages pour le développement durable : faibles consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre à la tonne-kilomètre transportée, réserves de capacité importantes sur le réseau navigable pour accéder aux grandes agglomérations, fiabilité du temps de transport, sécurité.

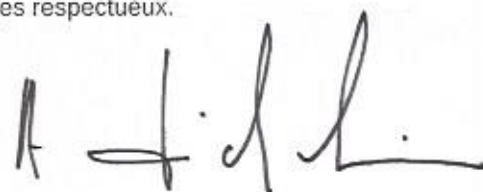
Comme vous le soulignez, cette infrastructure fluviale a été fortement touchée par les crues du printemps 2016. Il est à ce titre important de souligner que les équipes de Voies navigables de France (VNF) sont immédiatement intervenues pour effectuer les réparations nécessaires à la fois sur les infrastructures et sur les équipements d'exploitation et pour assurer les secours d'urgence auprès des agents de l'établissement et des usagers touchés par les crues. De plus, une enveloppe exceptionnelle de 13 M€ de crédits a été mobilisée. Ces travaux s'achèveront dans les prochains mois.

Madame Cécile CUKIERMAN
Sénatrice de la Loire
Conseillère régionale Auvergne - Rhône-Alpes
1C rue Aristide Briand
42240 UNIEUX

D'une façon plus générale, les orientations de l'État, menées par VNF, prévoient la mise en œuvre de programmes d'investissements qui donnent la priorité à la remise en état et à la modernisation du réseau en fonction du trafic et des usages, que ce soit en matière commerciale ou touristique ou encore en gestion hydraulique, afin de répondre aux attentes des différentes catégories d'acteurs. L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans le nouveau plan stratégique de VNF pour les années 2015/2020 qui vise à proposer une offre de service adaptée aux besoins des usagers et au trafic.

Enfin, s'agissant plus spécifiquement du canal de Roanne à Digoin que vous évoquez, des efforts conséquents sont entrepris depuis plusieurs années. Une convention de partenariat a ainsi été signée le 25 novembre dernier avec l'association "Le canal de Roanne à Digoin" qui complète des actions également engagées avec l'association d'entente interdépartementale du canal de Roanne à Digoin. Concernant l'infrastructure du canal, d'importants travaux sont réalisés depuis plus de trois ans pour permettre d'assurer le trafic de plaisance et de parfaire ses fonctions en matière de gestion hydraulique, le budget consacré s'élevant à plus de 800 000 € par an. Il s'agit d'un effort budgétaire très conséquent au service de l'activité touristique saisonnière des territoires ligériens dont le canal peut servir de support.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, mes hommages respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vidalies', with a stylized flourish at the end.

Alain VIDALIES